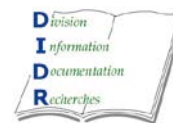


AFGHANISTAN



7 septembre 2016



Les femmes et l'adultère

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Cadre juridique et coutumier.....	3
1.1. L'adultère, un crime puni de prison selon le code pénal afghan	3
1.2. L'adultère, un crime puni par des châtiments corporels ou la mort par les tribunaux talibans ou les cours de justice traditionnelles.....	3
2. Une application large du crime d'adultère, défavorable aux femmes.....	4
2.1. L'abandon du domicile familial ou conjugal	4
2.2. Divorces et remariages non reconnus	5
2.3. Victimes de prostitution forcée et d'agressions sexuelles	5
3. Situation sociale.....	5
3.1. La tolérance du crime d'honneur pour adultère	5
3.2. Une stigmatisation des femmes hébergées dans les centres d'accueil spécialisés6	
4. Attitude des autorités.....	7
4.1. Des condamnations au détriment de protections	7
4.1.1. Attitude la police : des arrestations quasi systématiques.....	7
4.1.2. Attitude du pouvoir judiciaire : des condamnations pour adultère sur des preuves peu solides	8
4.2. Accès à la justice.....	8
4.2.1. Une difficile mise en œuvre de la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes de 2009.....	8
4.2.2. Un difficile accès à la justice étatique	9
Bibliographie.....	10

Résumé

Le cadre juridique relatif à l'adultère, l'application du crime d'adultère, la situation sociale et l'attitude des autorités envers les femmes considérées comme adultères en Afghanistan.

Abstract

The legal framework for adultery, practical application of the adultery's crime, social status and attitude of the authorities towards women guilty of adultery in Afghanistan.

1. Cadre juridique et coutumier

1.1. L'adultère, un crime puni de prison selon le code pénal afghan

Zina est le terme utilisé pour évoquer les relations sexuelles entre un homme et une femme non mariés¹. L'article 427 du chapitre 8 du code pénal afghan intitulé « adultère, pédérastie et violation de l'honneur » dispose qu'« une personne qui a commis [un acte] d'adultère ou de pédérastie doit être condamnée à une peine de prison longue »². La durée de cette dernière est définie dans l'article 100 (1) du code pénal afghan qui dispose que ce type de peine est compris entre 5 et 15 années³.

Bien qu'il existe une définition de l'adultère dans le code pénal afghan, les femmes peuvent être condamnées pour adultère ou tentative d'adultère si elles quittent le domicile familial ou conjugal pour échapper à un mariage forcé ou à des violences domestiques, si leur divorce et leur mariage ne sont pas reconnus et si elles sont victimes de prostitution ou d'agression sexuelle (Cf. 2. Une application large du crime d'adultère, défavorable aux femmes).

Seule une grâce présidentielle peut accorder une libération par anticipation aux femmes et jeunes femmes mineures condamnées pour adultère⁴.

1.2. L'adultère, un crime puni par des châtiments corporels ou la mort par les tribunaux talibans ou les cours de justice traditionnelles

Selon un article de *Khaama press*, les talibans tueraient des douzaines de personnes accusées d'adultère chaque année⁵.

En août 2015, une femme a été pendue après avoir été reconnue coupable d'adultère par une cour tribale mise en place par les talibans⁶. Dans le district de Suzma Qal (province de Sar-e Pul), un couple considéré comme adultérin a été lapidé en septembre 2015⁷. En janvier 2016, un homme, reconnu coupable d'adultère par une cour de justice talibane, a été tué par balles dans le district de Qadis (province de Badghis)⁸. Le mois suivant, un homme et une femme ont été détenus par les talibans dans la province de Ghor. Selon le gouverneur de cette province, c'est l'époux de la femme qui l'aurait exécutée⁹. En mars 2016, une femme accusée d'adultère par son époux et présentée par ce dernier devant une cour de justice talibane a elle aussi été exécutée par balles par les talibans selon un représentant de la commission indépendante des droits de l'Homme d'Afghanistan de la province Jawzjan. Les insurgés ont au contraire affirmé que cette femme, accusée d'adultère, avait été tuée par son époux¹⁰. Une femme aurait aussi été abattue dans la

¹ Human Rights Watch (HRW), "I Had To Run Away" The Imprisonment of Women and Girls for "Moral Crimes" in Afghanistan, 28/03/2012, p.36-37; Landinfo, Afghanistan: Marriage, 19/05/2011, p. 18.

² trad. DIDR [anglais] de : "a person who commits adultery or pederasty shall be sentenced to long imprisonment".

³ Code pénal de la république islamique d'Afghanistan, 07/10/1976, disponible sur https://www.unodc.org/tldb/pdf/afghanistan_penal_code.pdf

⁴ SOLEIMANI Zohreh, « To kill a sparrow », 19/10/2014, 26'20; HRW, 28/03/2012, p.90, *op.cit.*; BBC, "Jailed Afghan rape victim freed but 'to marry attacker'", 02/12/2011.

⁵ *Khaama press*, "Badghis Taliban execute man in public on adultery charges", 14/01/2016.

⁶ *Khaama press*, "Taliban hang woman to death in Badakhshan over adultery charges", 09/08/2015.

⁷ *Pajhwok Afghan News*, "Insurgents stone SAR_i_Pul pair on adultery charges", 12/09/2015.

⁸ *Khaama press*, 14/01/2016, *art. cit.*

⁹ *Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL)*, "Taliban Reportedly Executes Afghan Woman For Adultery", 08/02/2016.

¹⁰ *Pajhwok Afghan News*, "Taliban accused of killing a woman on adultery charges", 27/03/2016.

province de Sar-e Pul par des talibans après avoir fui le domicile de la sa belle-famille en août 2016¹¹.

Dans la province de Balkh, en février 2016, une femme a reçu 30 coups de fouet en public ; le responsable taliban du district de Pashtun Kot a affirmé que celle-ci avait avoué avoir eu une relation extraconjugale avec un homme marié durant trois jours¹².

Dans un cas isolé, dans la province de Jawzjan où des exécutions pour adultère ont été précédemment mentionnées, l'intercession des anciens du village a permis d'éviter la lapidation à mort d'une femme¹³ alors qu'au contraire, dans la province de Ghor, l'*Institute for War and Peace Reporting* rapporte le cas d'une jeune femme condamnée à la lapidation à mort par les « barbes blanches » de son village¹⁴.

2. Une application large du crime d'adultère, défavorable aux femmes

2.1. L'abandon du domicile familial ou conjugal

Aucune loi ne pénalise l'abandon du domicile conjugal ou familial en Afghanistan¹⁵. Par ailleurs, la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes adoptée par décret présidentiel le 20 juillet 2009 condamne les agressions sexuelles (article 17), les violences physiques (article 23), l'achat et la vente d'une femme (article 24) et les mariages forcés (article 26)¹⁶. Or les femmes qui fuient pour échapper à un mariage forcé, à des violences domestiques ou pour se marier avec l'homme de leur choix sont condamnées pour adultère ou tentative d'adultère (*zina*)¹⁷.

Après avoir interviewé 34 femmes et 24 jeunes femmes incarcérées pour *zina*, l'ONG Human Rights Watch (HRW) a analysé les faits ayant entraîné une fugue du domicile conjugal dans un rapport publié en 2012¹⁸. Ainsi, il serait fréquent que des jeunes femmes, après avoir tenté vainement de s'opposer verbalement à un mariage forcé, s'enfuient de chez elles avec l'homme qu'elles souhaitent épouser ou bien avec un homme qu'elles acceptent d'épouser pour éviter le mariage forcé¹⁹. HRW donne l'exemple d'une jeune fille arrêtée et condamnée à une peine d'emprisonnement de deux

¹¹ *Pajhwok Afghan News*, "Taliban execute young woman over fleeing home", 01/08/2016.

¹² *Pajhwok Afghan News*, "AIHRC slams lashing of woman, wants perpetrators punished", 10/02/2016.

¹³ *Pajhwok Afghan News*, "Jawzjan elders save woman from Taliban stoning", 12/11/2015.

¹⁴ Institute for War and Peace Reporting (IWPR), *Summary Courts Deal Out Brutal Justice in Afghanistan's Ghor Province*, 20/11/2015.

¹⁵ *Pajhwok Afghan News*, 01/08/2016, *art. cit.*; *The New York Times*, "Jailed Afghan Women Are Often Subjected to Virginity Tests, Report Says", 01/03/2016; UN Human Rights Council (UNHRC), *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences, Addendum : Mission to Afghanistan*, A/HRC/29/27/Add.3, 12/05/2015, p.6; United States Institute of peace (USIP), *Women's access to justice In Afghanistan*, 01/07/2014, p. 19-20; *BBC*, "Afghan notebook: Life inside Badam-Bagh women's prison", 19/05/2014; *Institute for War and Peace reporting (IWPR)*, "Inside Kabul Women's jail", 27/01/2014; UN Assistance Mission in Afghanistan (UNAMA), *A Way to Go: An Update on Implementation of the Law on Elimination of Violence against Women in Afghanistan*, 12/2013, p.4.; HRW, 28/03/2012, p.34, p.36-37, p.44, *op.cit.*

¹⁶ *Law on Elimination of Violence against Women (EVAW)*, 01/08/2009, disponible sur

<http://www.refworld.org/docid/5486d1a34.html>

¹⁷ *Pajhwok Afghan News*, 01/08/2016, *art.cit.*; *The New York Times*, 01/03/2016, *art. cit.*; UNHCR, 12/05/2015, p.6, *op. cit.*; *BBC*, 19/05/2014, *art. cit.*; *IWPR*, 27/01/2014, *art. cit.*; UNAMA, 12/2013, p.4., *op. cit.*; USIP, 01/07/2014, p.19-20, *op. cit.*; HRW, 28/03/2012, p.34, p.36-37, p.44, *op. cit.*

¹⁸ HRW, 28/03/2012, p.34, p.36-37, p.44, *op. cit.*

¹⁹ *Ibid.* p. 39, p. 46-47.

ans dans un centre de détention pour mineures²⁰. HRW et le documentaire « To kill a sparrow » relatent le cas de deux couples s'étant mariés contre la volonté de leurs familles et ayant été condamnés à une peine de prison de six années²¹.

Les femmes peuvent aussi s'enfuir pour se soustraire à des violences conjugales ou à des violences infligées par leur belle-famille²² ou encore faute d'avoir pu obtenir le divorce de la part de leur époux²³.

2.2. Divorces et remariages non reconnus

Il est aussi rapporté des cas où les femmes n'ont aucune preuve de leur divorce, car il a été effectué à l'oral ou bien leur premier mari nie le divorce. Dès lors, même si elles sont remariées, en l'absence de documents et de preuves, leur second mariage est considéré comme invalide et elles se retrouvent *de facto* dans une situation de relation adultérine²⁴.

2.3. Victimes de prostitution forcée et d'agressions sexuelles

Parmi les femmes interrogées par HRW dans le rapport précédemment cité, quelques-unes ont évoqué avoir été victimes de réseaux de prostitution forcée, tandis que d'autres ont expliqué avoir fait l'objet d'enlèvements et ensuite avoir été accusées d'adultère²⁵. Certaines des victimes ayant demandé de l'aide à des policiers après avoir réussi à échapper aux mains de leurs ravisseurs ou proxénètes ont été arrêtées et condamnées pour adultère²⁶.

Les victimes d'agression sexuelle peuvent aussi être condamnées pour *zina*²⁷. La *National Public Radio (NPR)* rapporte le cas d'une jeune femme, tombée enceinte à la suite d'une agression sexuelle, et condamnée à la lapidation à mort par une *jirga* locale. Seule l'intercession de son père auprès des autorités locales aurait permis de commuer sa peine en une peine de prison²⁸. Le rapport d'HRW de 2012 mentionne des cas similaires où des jeunes femmes et des mineures agressées sexuellement ont été condamnées à des peines d'emprisonnement d'une durée de une à douze années pour *zina*²⁹.

3. Situation sociale

3.1. La tolérance du crime d'honneur pour adultère

Les articles 365 et 396 du Code pénal afghan punissent le meurtre avec préméditation par la peine capitale ou une peine de prison longue. Cependant, l'article 398 du même Code pénal définit une exception pour les crimes d'honneur : « *une personne, défendant son honneur, qui voit son épouse, ou un autre membre de sa famille, en train de commettre un adultère ou dans un lit avec quelqu'un d'autre et qui, sur-le-champ, tue ou blesse l'un des deux ou les deux doit être exempté de peine pour lacération ou meurtre,*

²⁰ HRW, 28/03/2012, p. 48, p. 50, *op.cit.*

²¹ HRW, 28/03/2012, p. 55; SOLEIMANI Zohreh, 19/10/2014, *op.cit.*

²² HRW, 28/03/2012, p. 54, *op.cit.*

²³ HRW, 28/03/2012, p. 39-40, p. 46-47, *op.cit.*

²⁴ *IWPR*, 27/01/2014, *art. cit.*; HRW, 28/03/2012, p. 39-40, p.64, *op.cit.*

²⁵ HRW, 28/03/2012, p. 39, *op.cit.*

²⁶ HRW, 28/03/2012, p. 75-77, *op.cit.*

²⁷ *Afghanistan Analyst Network (AAN)*, "Shame and Impunity: Is violence against women becoming more brutal?", 30/11/2014; USIP, 01/07/2014, p. 21, *op.cit.*; U.S. Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, *Country reports on Human Rights Practices for 2015-Afghanistan*, 13/04/2016.

²⁸ *National Public Radio (NPR)*, "Mother And Child Behind Bars: The Women Of Afghanistan's Prisons", 06/09/2015.

²⁹ HRW, 28/03/2012, p.67-68, p.70, *op.cit.*

mais doit être emprisonné pour une période n'excédant pas deux années, comme punition »³⁰.

Dans un rapport de 2013 sur les crimes d'honneur, la Commission indépendante des droits de l'Homme d'Afghanistan précise que le meurtrier doit apporter la preuve de l'adultère de la victime pour bénéficier des dispositions de l'article 398, preuve pouvant être établie par quatre témoins (dans ce cas précis, des aveux ne peuvent être pris en compte par le juge puisque la personne accusée d'adultère est décédée, contrairement aux cas d'adultère sans crime d'honneur)³¹. Selon ladite commission, cette exception ne devrait pas être appliquée dans le cas où la femme est victime d'une agression sexuelle, mais ces cas sont très difficiles à prouver³². La même commission a enquêté sur 47 crimes d'honneur et elle a conclu que 36,5% d'entre eux étaient liés à des liaisons extraconjugales et 13,5% des cas étaient des « tentatives de commettre un adultère » c'est-à-dire une « relation » avec un étranger³³.

D'autres témoignages concordent sur le fait que si une jeune femme et un jeune homme décident de prendre la fuite ensemble et de se marier contre l'avis de leurs familles, ces dernières n'hésiteront pas à les rechercher et à les tuer³⁴ ou à les remettre aux autorités³⁵.

3.2. Une stigmatisation des femmes hébergées dans les centres d'accueil spécialisés

L'estimation du nombre de centres d'accueil pour femmes en Afghanistan varie selon les sources consultées : 12³⁶, 20³⁷ ou 28³⁸. Ils sont gérés par des ONG³⁹ telles que Women for Afghan Women⁴⁰ ou Neda-e zan⁴¹ et répartis sur 20 provinces⁴². Cependant, ces centres d'accueil ont une mauvaise réputation auprès de la société afghane⁴³ en raison de leurs financements étrangers⁴⁴. La population peut y être hostile et les considérer comme suspects, car ils encourageraient les femmes à abandonner leur domicile⁴⁵. Ils sont d'ailleurs considérés par les talibans comme immoraux⁴⁶.

³⁰ trad. DIDR [anglais] : "A person defending his honor whose spouse or another of his close relatives in the act of committing adultery or being in the same bed with another and immediately kills or injures one or both of them shall be exempted from punishment for laceration and murder, but shall be imprisoned for a period not exceeding two years as a (Tazeeri) punishment"

³¹ Afghanistan Independent Human Rights Commission (AIHRC), *National Inquiry report on Factors and causes of Rape and Honor Killing in Afghanistan*, 2013, p.31.

³² *Ibid.*, p.31-32.

³³ *Ibid.*, p. 60.

³⁴ *The New York Times*, "Afghan Lovers Begin an Asylum Odyssey in New York", 25/05/2016; *Khaama press*, "Young couple shot dead in suspected honor killing in Faryab", 13/03/2016; *The New York Times*, "A thin line of defense against honor killings", 02/03/2015. SOLEIMANI Zohreh, 19/10/2014, *op. cit.*; USIP, 01/07/2014, p. 20, *op. cit.*

³⁵ AIHRC, *Forced Gynecological Exams As Sexual Harassment and Human Rights Violation*, 05/12/2015, p. 13; SOLEIMANI Zohreh, 19/10/2014, *op. cit.*

³⁶ *IWPR*, "Safes houses for Afghan women", 11/03/2015.

³⁷ *The New York Times*, 02/03/2015, *art. cit.*

³⁸ U.S. Department of State, Bureau of Democracy, 13/04/2016, *op. cit.*

³⁹ *Pajhwok Afghan news*, "Most women approach shelter homes for problems' solution", 25/05/2015; United States Department of State, *2015 Trafficking in Persons Report-Afghanistan*, 27/07/2016, p. 64.

⁴⁰ <http://www.womenforafghanwomen.org/#!womens-shelters/c1h8h>

⁴¹ *Pajhwok Afghan News*, "Safe homes playing vital role in Nimroz women's safety", 01/11/2015.

⁴² United States Department of State, 27/07/2016, *op. cit.*

⁴³ *Pajhwok Afghan news*, "Most women approach shelter homes for problems' solution", 25/05/2015; Afghanistan Public Policy Research Organization (APPRO), *Women's Peace and Security in Afghanistan: a rapid assessment of 15 provinces*, 02/2016, p.23.

⁴⁴ *The New York Times*, 02/03/2015, *art. cit.*

⁴⁵ *IWPR*, 11/03/2015, *art. cit.*

⁴⁶ *AFP*, "Women targeted in Taliban takeover of Afghan city", 17/10/2015.

Par conséquent, les femmes passant par ces centres d'accueil sont stigmatisées et certaines d'entre elles s'y retrouvent « coincées » lorsqu'aucun accord n'est trouvé avec leurs familles. M. Naderi, directrice de l'ONG Women for Afghan Women, estime que 15% des femmes hébergées dans les centres d'accueil de son organisation ne pourront jamais les quitter⁴⁷. La presse afghane a ainsi rapporté qu'une jeune femme a été exécutée par les talibans une fois sortie d'un centre d'accueil⁴⁸.

4. Attitude des autorités

4.1. Des condamnations au détriment de protections

4.1.1. Attitude la police : des arrestations quasi systématiques

Les membres de la police arrêtent facilement les femmes lorsque celles-ci fuient leur domicile et notamment si elles sont accompagnées par une personne n'étant pas un membre de leur famille proche⁴⁹. La Commission indépendante des droits de l'Homme d'Afghanistan affirme que des garçons et des jeunes filles peuvent être arrêtés pour adultère simplement parce qu'ils discutent assis côte à côte⁵⁰. Cette même Commission relève ainsi que, sur les 53 femmes détenues pour adultère qu'elle a interrogées avant la publication de son rapport en décembre 2015, 42 d'entre elles ont été arrêtées par la police⁵¹. Elle a aussi publié un rapport alertant de l'utilisation d'examens gynécologiques sans l'accord des femmes concernées pour évaluer leur virginité⁵², à la suite d'une demande de la police ou des institutions chargées du maintien de l'ordre public⁵³. Sur les 53 femmes interviewées par ladite commission, 48 d'entre elles ont dû subir cet examen médical⁵⁴ et ce, en présence de gardiens de prison ou d'autres hommes⁵⁵.

L'utilisation d'« aveux écrits » est aussi courante. Ceux-ci sont recueillis par la police juste après l'arrestation des femmes, qui intimidées et isolées, doivent signer de leur empreinte de pouce alors même qu'elles sont incapables de relire ceux-ci. Ces aveux sont ensuite utilisés par les procureurs pour leur réquisitoire⁵⁶ alors qu'elles n'ont pas connaissance de la teneur des écrits⁵⁷.

Enfin, la police enquête rarement sur les causes d'une accusation de *zina* qui peuvent être des violences domestiques, des mariages forcés ou des agressions sexuelles et partent du principe que la femme est consentante lorsqu'elle est accusée d'adultère et donc coupable⁵⁸. Pour l'ONU, de tels agissements des autorités au détriment des

⁴⁷ *The New York Times*, 02/03/2015, art. cit. ; <http://www.womenforafghanwomen.org/#!transitional-house/c47e>

⁴⁸ *Pajhwok Afghan News*, 01/08/2016, art. cit.

⁴⁹ *IWPR*, 27/01/2014, art. cit.; *HRW*, 28/03/2012, p. 43-44, p.51, op. cit.

⁵⁰ *AIHRC*, 05/12/2015, p. 3, op. cit.

⁵¹ *Ibid.*, p.13.

⁵² *Ibid.*, p. 3.

⁵³ *Ibid.*, p. 9.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 12.

⁵⁵ *Ibid.*, p.9.

⁵⁶ *UNAMA*, 04/2015, p.22, op. cit.; *HRW*, 28/03/2012, p.2, p.5; p.38, p.78, p.89, op. cit.

⁵⁷ *UNAMA*, 04/2015, p. 22, op. cit.

⁵⁸ *UNHCR*, 12/05/2015, p.8, op. cit.; *UNAMA*, 12/2013, p.23, op. cit.; *HRW*, 28/03/2012, p.37, p.38, p.78, p.80, p.81, op. cit.

femmes, participent à conférer un sentiment d'impunité aux responsables des violences à leur rencontre⁵⁹.

4.1.2. Attitude du pouvoir judiciaire : des condamnations pour adultère sur des preuves peu solides

Il apparaît que les condamnations pour adultère reposent sur des accusations et preuves peu solides⁶⁰. Une jeune femme s'est ainsi retrouvée en prison, car les membres de sa famille l'ont accusée d'adultère après avoir entendu sa voix et celle d'un cousin de son époux dans une pièce adjacente. Selon la jeune femme, elle ne faisait que repousser ses avances⁶¹. Par ailleurs, l'accusation d'adultère peut être utilisée par certains époux pour s'accaparer les propriétés terriennes de leur épouse⁶² ou encore l'évincer et se venger d'un ennemi qu'ils accusent d'avoir commis un adultère avec leur épouse⁶³.

Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, en mai 2013, environ 600 femmes et jeunes filles étaient incarcérées pour crimes moraux alors qu'elles n'étaient qu'au nombre de 400 en octobre 2011⁶⁴. Alors qu'en 2013, d'après la direction générale des prisons et des centres de détentions, 80,5% des femmes incarcérées l'étaient pour « crimes moraux », ce pourcentage a baissé à 58% en 2014⁶⁵ et s'est stabilisé à 51% en 2015⁶⁶.

4.2. Accès à la justice

4.2.1. Une difficile mise en œuvre de la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes de 2009

En mai 2013, un débat parlementaire a remis en cause certaines des dispositions de la loi de 2009 en raison de leur caractère « non islamique » : l'interdiction et la criminalisation des mariages forcés, les mariages de jeunes mineures, un libre accès aux soins, à l'éducation et aux centres d'accueil pour femmes⁶⁷.

A la même date, le ministère des Affaires des femmes a affirmé que conformément à la loi de 2009, 32 provinces afghanes disposaient d'une commission pour l'élimination de la violence contre les femmes, et qu'il y avait 184 unités d'interventions familiales tenues par des femmes policières dans 33 des provinces afghanes⁶⁸.

Cependant, la mise en œuvre de la loi sur l'élimination de la violence faite aux femmes adoptée en 2009 se heurte à plusieurs obstacles : un défaut de réelle volonté politique pour l'appliquer, le fait qu'elle soit perçue comme non-islamique⁶⁹, l'encouragement des autorités à ce que les femmes recourent à des mécanismes de résolution des conflits traditionnels notamment par les *chouras* plutôt qu'elles ne s'adressent à la justice

⁵⁹ UN Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UNWOMEN), "Like a Bird with Broken Wings": *Afghan Women Oral History 1978-2008*, 12/2013, p.20.

⁶⁰ HRW, 28/03/2012, p.2, *op. cit.*; *The New York Times*, 01/03/2016, *art. cit.*; UNHCR, 12/05/2015, p.7, *op. cit.*; UNAMA, 12/2013, p.23, *op. cit.*

⁶¹ *IWPR*, 27/01/2014, *art. cit.*

⁶² *The New York Times*, 07/05/2016, *art. cit.*

⁶³ HRW, 28/03/2012, p.42, p.62, *op. cit.*

⁶⁴ HRW, "Afghanistan: Surge in Women Jailed for 'Moral Crimes'", 21/05/2013; Congressional Research Service, *Afghanistan: Post-Taliban Governance, Security and U.S. Policy*, 22/12/2015, p.16.

⁶⁵ UNHCR, 12/05/2015, p.7, *op. cit.*

⁶⁶ U.S. Department of State, Bureau of Democracy, 13/04/2016, *op. cit.*

⁶⁷ UNAMA, 12/2013, p.5, p.9, *op. cit.*

⁶⁸ Ministry of Women's affairs, *First report on the implementation of the elimination of violence against women (EVAW) law in Afghanistan*, 01/2014, p.16.

⁶⁹ U.S. Department of State, 13/04/2016, *op. cit.*; UNAMA, 12/2013, p.26, *op. cit.*

étatique⁷⁰. Il ressort, d'ailleurs, des conclusions des enquêtes de terrain menées par l'Afghanistan Public Policy Research Organization (APPRO) à l'été 2015 dans 15 provinces afghanes⁷¹ que la loi sur l'élimination des violences faites aux femmes n'est toujours pas effective dans 9 provinces⁷².

4.2.2. Un difficile accès à la justice étatique

En décembre 2015, dans un rapport publié après plus de deux années d'enquêtes de terrain, APPRO⁷³ concluait que : « *Dans toutes les provinces les femmes se sont plaintes de la mauvaise attitude du pouvoir judiciaire à l'égard des femmes. Les femmes se sont plaintes du fait d'être traitées injustement voire réprimandées par les représentants du système judiciaire formel* »⁷⁴.

Les conclusions des enquêtes de terrain menées par la mission des Nations unies en Afghanistan et APPRO sur les principaux obstacles auxquels se heurtent les femmes pour avoir accès à la justice se rejoignent. Ainsi, les familles ne tolèrent pas que les femmes tentent de demander justice en dehors de leur cercle familial et de leur communauté⁷⁵. L'attitude discriminatoire et inéquitable des institutions judiciaires à l'égard des femmes est aussi évoquée⁷⁶. La corruption⁷⁷, le fait que les hommes soient majoritaires dans le système judiciaire⁷⁸ et l'absence de professionnalisme de leurs interlocuteurs⁷⁹ sont aussi perçus comme des entraves à l'obtention d'une justice équitable.

Enfin, la FIDH a présenté le cas de Batul Moradi, comme la première femme afghane à avoir été innocentée dans une affaire d'adultère en 2014 grâce à un test ADN⁸⁰ après cinq années de batailles juridiques, de menaces et de violences à son encontre⁸¹.

⁷⁰ Afghan Women's Network (AWN), *Afghanistan NGO CEDAW shadow report*, 09/2015, p.9.

⁷¹ Badakhshan, Balkh, Bamyān, Daikundi, Faryab, Helmand, Herat, Kabul, Kandahar, Kunduz, Laghman, Nangarhar, Paktya, Parwan et Uruzgan.

⁷² APPRO, 02/2016, p.14, p.18-19, p.22, p.25, p.29, p.44, p.47, p.50, p.53, *op. cit.*

⁷³ APPRO, *Security transition and women: a synthesis*, 12/2015, p.19.

⁷⁴ trad. DIDR [anglais] : « *In all provinces, women complained about the bad attitude of the judiciary toward women. Women complained of being treated unfairly and on occasions even scolded at by the members of the formal judiciary.* »

⁷⁵ APPRO, 02/2016, p.14, p.26, p.33, p.41, p.44-45, p.47, p.56, p.60, p.62, *op. cit.*

⁷⁶ *Ibid.*, p.19, p.23, p.26, p.30, p.33, p.34, p.36, p.41, p.44-45, p.47, p.53.; UNAMA, 04/2015, p. 22-23, *op. cit.*

⁷⁷ APPRO, 02/2016, p.14, p.19, p.26, p.30, p.33, p.41, *op. cit.*; UNAMA, 04/2015, p. 22-23, *op. cit.*

⁷⁸ APPRO, 02/2016, p.26, p.44-45, *op. cit.*

⁷⁹ UNAMA, 04/2015, p.22-23, *op. cit.*; APPRO, 02/2016, p.20, p.22, p.56, *op. cit.*

⁸⁰ Son ex-mari dont elle a divorcé en 2008 n'avait pas reconnu la paternité de son fils et avait accusé cette femme d'adultère.

⁸¹ International Federation for Human Rights, *Afghanistan: Batul Moradi: "A little light is better than absolute darkness"*, 10/03/2014.

Bibliographie

[Sites web consultés en août 2016]

Rapports

US Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, *Country reports on Human Rights Practices for 2015-Afghanistan*, 13/04/2016, <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2015&dliid=252957>

Afghanistan Public Policy Research Organization (APPRO), *Women's Peace and Security in Afghanistan: a rapid assessment of 15 provinces*, 02/2016, 76 p., <http://appro.org.af/monitoring-women-peace-and-security-a-rapid-assessment/>

Afghanistan Public Policy Research Organization (APPRO), *Security transition and women: a synthesis*, 12/2015, 28 p., <http://appro.org.af/women-in-transition-a-synthesis/>

Afghanistan Independent Human Rights Commission (AIHRC), *Forced Gynecological Exams As Sexual Harassment and Human Rights Violation*, 05/12/2015, 14 p., <http://www.aihrc.org.af/home/research-reports/5184/>

Afghan Women's Network (AWN), *Afghanistan NGO CEDAW shadow report*, 09/2015, 20 p., <http://www.awn-af.net/index.php/cms/content/501>

US Department of State, *2015 Trafficking in Persons Report-Afghanistan*, 27/07/2015, p. 64-65, <http://www.state.gov/documents/organization/243558.pdf>

UN Human Rights Council (UNHRC), *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences, Addendum: Mission to Afghanistan*, A/HRC/29/27/Add.3, 12/05/2015, <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Women/SRWomen/Pages/AnnualReports.aspx>

UN Assistance Mission in Afghanistan (UNAMA), *Justice through the Eyes of Afghan Women: Cases of Violence against Women Addressed through Mediation and Court Adjudication*, 04/2015, https://unama.unmissions.org/sites/default/files/unama_ohchr_justice_through_eyes_of_afghan_women_-15_april_2015.pdf

United States Institute of peace (USIP), "Women's access to justice In Afghanistan", 01/07/2014, 64 p., <http://www.usip.org/publications/2014/07/17/womens-access-justice-in-afghanistan>

Ministry of Women's affairs, *First report on the implementation of the elimination of violence against women (EVAW) law in Afghanistan*, 01/2014, 74 p., http://mowa.gov.af/Content/files/EVAW%20Law%20Report_Final_English_17%20%20Arch%202014.pdf

Afghanistan Independent Human Rights Commission (AIHRC) *National Inquiry report on Factors and causes of Rape and Honor Killing in Afghanistan*, 2013, 121 p., <http://www.aihrc.org.af/media/files/PDF/Natioan%20Inquiry%20final%20-%20for%20meru.pdf>

UN Assistance Mission in Afghanistan (UNAMA), *A Way to Go: An Update on Implementation of the Law on Elimination of Violence against Women in Afghanistan*, 12/2013, 47 p., https://unama.unmissions.org/sites/default/files/unama_evaw_law_report_2013_revised_on_16_dec_2013.pdf

UN Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UNWOMEN), *"Like a Bird with Broken Wings": Afghan Women Oral History 1978-2008*, 12/2013, 74 p., <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2013/12/report-on-afghan-women-experiences-with-violence>

UN Assistance Mission in Afghanistan (UNAMA), *Long Way to Go: Implementation of the Law on Elimination of Violence against Women in Afghanistan*, 12/2012, 49 p., https://unama.unmissions.org/sites/default/files/evaw_still_a_long_way_to_go_11dec12_final.pdf

Human Rights Watch, *"I Had To Run Away" The Imprisonment of Women and Girls for "Moral Crimes" in Afghanistan*, 28/03/2012, 129 p., https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/afghanistan0312webwcover_0.pdf

Landinfo, *Afghanistan: Marriage*, 19/05/2011, 30 p., http://www.landinfo.no/asset/1852/1/1852_1.pdf

Médias

Pajhwok Afghan News, "Taliban execute young woman over fleeing home", 01/08/2016, <http://www.pajhwok.com/en/2016/08/01/taliban-execute-young-woman-over-fleeing-home>

The New York Times, "Afghan Lovers Begin an Asylum Odyssey in New York", 25/05/2016, <http://www.nytimes.com/2016/05/26/world/asia/afghan-lovers-asylum-new-york.html?smid=tw-nytimesworld&smtyp=cur&r=0>

The New York Times, "Taliban Publicly Execute Two Women in Northern Afghanistan", 07/05/2016, <http://www.nytimes.com/2016/05/08/world/asia/taliban-publicly-execute-two-women-in-northern-afghanistan.html>

Khaama press, "Horrorific video shows Taliban publicly killing woman over adultery", 07/05/2016, <https://www.khaama.com/horrific-video-shows-taliban-publicly-killing-woman-over-adultery-0865>

Pajhwok Afghan News, "Taliban accused of killing a woman on adultery charges", 27/03/2016, <http://www.pajhwok.com/en/2016/03/27/taliban-accused-killing-woman-adultery-charges>

Khaama press, "Young couple shot dead in suspected honor killing in Faryab", 13/03/2016, <http://www.khaama.com/young-couple-shot-dead-in-suspected-honor-killing-in-faryab-0323>

The New York Times, "Jailed Afghan Women Are Often Subjected to Virgidity Tests, Report Says", 01/03/2016, <http://www.nytimes.com/2016/03/02/world/asia/jailed-afghan-women-are-often-subjected-to-virgidity-tests-report-says.html?r=0>

Pajhwok Afghan News, "AIHRC slams lashing of woman, wants perpetrators punished", 10/02/2016, <http://www.pajhwok.com/en/2016/02/10/aihrc-slams-lashing-woman-wants-perpetrators-punished>

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), "Taliban Reportedly Executes Afghan Woman For Adultery", 08/02/2016, <http://www.rferl.org/content/taliban-execute-afghan-women-adultery/27539065.html>

Khaama press, "Badghis Taliban execute man in public on adultery charges", 14/01/2016, <http://www.khaama.com/taliban-execute-man-in-public-on-adultery-charges-in-badghis>

Institute for War and Peace Reporting (IWPR), "Summary Courts Deal Out Brutal Justice in Afghanistan's Ghor Province", 20/11/2015, <https://iwpr.net/global-voices/summary-courts-deal-out-brutal-justice>

Pajhwok Afghan News, "Jawzjan elders save woman from Taliban stoning", 12/11/2015, <http://www.pajhwok.com/en/2015/11/12/jawzjan-elders-save-woman-taliban-stoning>

Pajhwok Afghan News, "Safe homes playing vital role in Nimroz women's safety", 01/11/2015, <http://www.pajhwok.com/en/2015/11/01/safe-homes-playing-vital-role-nimroz-women%E2%80%99s-safety>

AFP, "Women targeted in Taliban takeover of Afghan city", 17/10/2015, <http://reliefweb.int/report/afghanistan/women-targeted-taliban-takeover-afghan-city>

Pajhwok Afghan News, "Insurgents stone Sar_i_Pul pair on adultery charges", 12/09/2015, <http://www.pajhwok.com/en/2015/09/12/insurgents-stone-sar-i-pul-pair-adultery-charges>

National Public Radio (NPR), "Mother And Child Behind Bars: The Women Of Afghanistan's Prisons", 06/09/2015, <http://www.npr.org/sections/goatsandsoda/2015/09/06/437215649/mother-and-child-behind-bars-the-women-of-afghanistans-prisons>

Khaama press, "Taliban hang woman to death in Badakhshan over adultery charges", 09/08/2015, <http://www.khaama.com/taliban-hang-woman-to-death-in-badakhshan-over-adultery-charges-9571>

Pajhwok Afghan news, "Most women approach shelter homes for problems' solution", 25/05/2015, <http://www.pajhwok.com/en/2015/05/25/most-women-approach-shelter-homes-problems%E2%80%99-solution>

Institute for War and Peace Reporting (IWPR), "Safes houses for Afghan women", 11/03/2015, <https://iwpr.net/global-voices/safe-houses-afghan-women>

The New York Times, "A thin line of defense against honor killings", 02/03/2015, <http://www.nytimes.com/2015/03/03/world/asia/afghanistan-a-thin-line-of-defense-against-honor-killings.html>

Afghanistan Analyst Network (AAN), "Shame and Impunity: Is violence against women becoming more brutal?", 30/11/2014, <https://www.afghanistan-analysts.org/shame-and-impunity-is-domestic-violence-becoming-more-brutal/>

International Federation for Human Rights, "Afghanistan: Batul Moradi: "A little light is better than absolute darkness", 10/03/2014, accessible sur <http://www.refworld.org/docid/534bd8ce8.html>

Institute for War and Peace reporting (IWPR), "Inside Kabul Women's jail", 27/01/2014, <https://iwpr.net/global-voices/inside-kabul-womens-jail>

BBC, "Jailed Afghan rape victim freed but 'to marry attacker'", 02/12/2011, <http://www.bbc.com/news/world-asia-15991641>

Textes législatifs

Code pénal de la république islamique d'Afghanistan, 07/10/1976, https://www.unodc.org/tldb/pdf/afghanistan_penal_code.pdf

Law on Elimination of Violence against Women (EVAW), 01/08/2009, <http://www.refworld.org/docid/5486d1a34.html>

Autres

Women for Afghan women: <http://www.womenforafghanwomen.org/>

SOLEIMANI Zohreh, « To kill a sparrow », 19/10/2014, 26'20, <http://www.nytimes.com/video/world/asia/100000003152942/to-kill-a-sparrow.html>